

Procès-verbal Conseil Municipal
SEANCE du Dimanche 26 Mars 2023

Sorbs, le Jeudi 30 Mars 2023

Date de convocation : Jeudi 23 Mars 2023

Date d'affichage : Jeudi 23 Mars 2023

Présents : BONNET Micheline - FRONTIN Claudine - VIALA Malory et MM. CAMPLO Ludovic – RANDON Christian - OLLIER Eric

Absent excusé : CAUVAS Sébastien

Départ de Mr Randon à 12h.

Ordre du jour :

Approbation compte rendu dernière séance

Délibération compte de gestion 2022

Délibération compte administratif 2022

Délibération de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022

Remise en état logement communal : Etude dossier - Demande de financement FAiC

Réhabilitation des chemins Etude dossier

Demande de financement FAiC

Eclairage public Présentation projet

Suivi des dossiers en cours

PLUI

Bâtiment communal : Subvention Fonds Verts 2023

Journée « par ici le printemps »

Questions diverses :

Petits travaux d'amélioration équipements publics

La séance démarre à 10H15.

- **Mme Malory Viala est désignée comme secrétaire de séance.**

Le Maire fait lecture du procès-verbal de la séance du 22 Janvier 2023.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- **Approbation compte rendu dernière séance**

Le Maire fait lecture du procès-verbal de la séance du 22 Janvier 2023.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- **Délibération compte de gestion 2022**

Le compte de gestion, tenu par la Trésorerie valide les comptes de la collectivité en adéquation avec le compte administratif.

Approuvé à l'unanimité

- **Délibération compte administratif 2022**

Présentation par Mme Frontin *du compte administratif 2022 :*

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		19 267.88		152 896.05		172 163.93
Opérations exercice	100 945.83	20 446.82	56 864.36	109 007.21	157 810.19	129 454.03
Total	100 945.83	39 714.70	56 864.36	261 903.26	157 810.19	301 617.96
Résultat de clôture	61 231.13			205 038.90		143 807.77
Excédent clôture SIVOM		10 598.25		3440.25		
Total cumulé	50 632.88			208 479.15		157 846.27
Résultat définitif	50 632.88			208 479.15		157 846.27

Résultat de clôture :

*Investissement : déficit de **50632.88€** (en attente de subventions sur des travaux réalisés en 2022)*

*Fonctionnement : excédent de **208479.15€***

Les différents postes de dépenses et de recettes de fonctionnement sont par la suite repris dans le détail

Le maire soumet la présentation des comptes administratifs au vote du CM.

Approuvé à l'unanimité

- **Affectation de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022**

Le conseil municipal propose de reporter l'excédent 208 479.15€ en recette de fonctionnement au compte 002-

Approuvé à l'unanimité

- **Remise en état logement communal : Étude dossier**

La remise en état du logement pouvant être liée au dossier en cours de réhabilitation du Bâtiment communal dans son ensemble, Mr le Maire donne la parole à Mr Randon en charge de ce dossier.

Celui-ci souligne que le devis de l'entreprise Roche de Lodève consiste en une bonne remise à niveau de la VMC simple flux existante pour un coût raisonnable, mais que ce devis ne correspond pas aux exigences du plan Fonds Vert État 2023 pour les bâtiments publics.

Celui-ci vise une réduction de 40 % des consommations énergétiques, ce qui nécessite pour ce logement le recours à une VMC double flux.

Mr Roche déjà contacté nous produira courant semaine 13, un devis Double flux.

Aux fins de cohérence entre le dossier FIAC et le dossier Fonds Vert, Mr le Maire propose de déposer un dossier FIAC intégrant le devis de VMC Double flux.

L'ensemble des membres présents du Conseil approuve cette proposition.

Bâtiment communal : subvention Fonds verts 2023

Mr Randon reprend et détaille les lignes d'évolution du dossier.

- Pour mener à bien son complément d'études thermiques, le BET Net@lia, préconise d'isoler non pas le plafond du logement R+1, mais bien les rampants du toit.

Cette proposition thermiquement efficace, révèle également le gain d'un espace réglable, pour nous le gain d'un comble aménageable.

En outre, le retour à une pratique antérieure de ce logement comme logement occasionnel de week-end, entraîne une réflexion sur sa destination à terme.

Un investissement isolation des combles paraît aujourd'hui préférable à un investissement plafond, poêle et double flux incertains à l'usage.

Cette suggestion rencontre l'assentiment du Conseil.

- Une autre question abordée par tous les spécialistes ayant travaillé ce dossier, est celle de l'épaisseur d'enduit Diathonite à privilégier, 6 ou 12 cm.

Après de multiples échanges, il ressort que la proposition de s'en tenir à 6 cm d'épaisseur, en opérant une isolation thermique intérieure en les murs les plus exposés, participe d'un bon compromis entre exigences thermiques et exigences de conservation patrimoniale.

Ce compromis rencontre l'assentiment du Conseil.

- La conservation des espaces de vie actuels, permet une approche plus économe des ventilations salle des fêtes et de convivialité.

Le BET Net@lia propose que comme actuellement, la ventilation de la salle des fêtes soit gérée naturellement, avec des ouvrants aisément manipulables.

La salle de convivialité, coin bar et sanitaires, séparée de la salle des fêtes par un rideau accordéon, pourra quant à elle être gérée par une VMC simple flux Hygro.

Le poêle à granulés canalisable situé dans la salle de convivialité sera programmable, et le chauffage par radiant électrique actuel maintenu, et si nécessaire remplacé par la Mairie seule.

Ces suggestions rencontrent l'assentiment du Conseil.

- La conservation d'un caractère patrimonial des façades constitue une préoccupation à laquelle a paru sensible le façadier pressenti, lors de son passage le 19 janvier. La façade

d'entrée de la Mairie, très accessible et visible de la route, et comportant un bel encorbellement en partie centrale, sera privilégiée.

Un travail de décaissage et de mise en apparence de l'ancien encadrement en pierre de taille de la fenêtre bouchée du rez de chaussée sera effectué, et un volet de même matière et couleur que les autres volets de cette partie de façade sera posé.

La partie haute du volet sera persienne aux fins d'assurer une potentielle circulation d'air à travers le vasistas existant, circulation d'air qui participera du confort thermique d'été des R+1 et combles. Ces préconisations rencontrent l'assentiment des membres du conseil.

Le complément Net@lia devant nous être rendu mi avril, et la sous-préfecture nous conseillant de déposer notre demande de subvention Fonds vert le plus rapidement possible, il est suggéré qu'à cette date soit présenté au Conseil le dossier de demande de subvention pour dépôt dans la foulée.

Les membres du conseil en conviennent et Mr le Maire proposera en fin de réunion plusieurs dates.

- **Demande de financement FAIC - Réhabilitation des chemins**

Dans la continuité de la programmation qui a permis la réhabilitation du chemin des Sotchs et du chemin des Combelles le maire soumet au vote du CM l'exécution de la seconde tranche concernant :

- le Chemin de la Baraque qui dessert des habitations
- le Chemin du Plo de Vernet et le Chemin de Latude sous RD à usage agricole

Pour un montant de travaux de 14120,50€ HT

Le Conseil Départemental sera sollicité pour une subvention à hauteur de 80 % soit 11296,40€.

Approuvé à l'unanimité

- **Éclairage public Présentation projet**

Proposition :

- Suppression de certains points d'éclairage « inutiles » (c19, d4 et tour de la halle a30, 24, 25, 28 et 29, a32 avec mise en place d'un interrupteur pour pouvoir allumer si besoin)
- Extinction du village de 0h00 à 5h avec un accompagnement relatif à cette évolution proposée par Hérault énergie.

Vu que la suppression de certains éclairages nécessite des compléments d'information, Mr le maire propose de travailler ce point ultérieurement et soumet au vote du CM l'extinction du village de 0H00 à 5H00.

Proposition approuvée à la majorité,

Mr Camplo étant seulement favorable à la suppression des éclairages inutiles

- **Suivi des dossiers en cours**

Concernant le PLUI le maire informe que les zonages vont être publiés sur le site de la communauté de commune fin avril. En conséquence, la communauté de commune propose une assistance pour aider les communes dans la présentation de ce projet aux habitants.

Après avoir pris connaissance des différentes options proposées, le Conseil Municipal valide d'accueillir la permanence proposée par le service urbanisme de la CCLL en mairie dès que possible après la publication des zonages et valide le principe de la tenue d'une réunion publique à Sorbs, en présence de la vice-présidente déléguée à l'urbanisme de la CCLL.

- Journée « par ici le printemps »

Le CM convient de demander aux habitants d'être co-auteur de cette journée notamment en sollicitant les habitants pour aider dans la préparation, mais aussi de les associer à la réalisation d'une fresque qui actera des moments forts de cette journée en prenant des photos (sous réserve de la possibilité de maîtriser les questions liées au droit à l'image). Cette fresque en support toile sera placée à la salle des fêtes. Elle rendra compte de ce moment avec textes, photo, croquis. Le travail relatif à la réalisation technique et artistique de ce support reste à préciser.

- Questions diverses :

Gazette du village :

Mme Viala Malory informe le conseil municipal que deux sponsors ont été trouvés pour l'édition de cette troisième gazette.

Rondino : 100 euros

Buroystème : 50% du total des frais d'impression

Petits travaux d'amélioration des équipements publics :

Espace Intergénérationnel et démarche participative :

Mme Viala Malory demande la validation d'un budget d'environ 80 euros, dans le cadre de la démarche participative, afin de réaliser un atelier création d'un bac à sable pour l'espace Intergénérationnel.

(Achat rondins de bois, sable pour bac à sable et une bâche)

Approuvé à l'unanimité

Ménage salle des Fêtes et Salle du Conseil :

Madame Viala Malory propose un devis de Mr Lucas, forfait 'ménage' de 100 euros. *Le Conseil demande des précisions sur ce forfait*

Comité des fêtes – installation lave-vaisselle à la salle des fêtes :

Mme Viala Malory expose que le comité des fêtes souhaite acheter un lave-vaisselle professionnel pour la salle des fêtes. Le comité des fêtes demande si les frais de raccordement et de rehaussement de la plaque électrique de cuisson peuvent être pris par la Mairie.

Proposition d'un devis de Mr Lucas : 120 euros

Approuvé à l'unanimité

